



AVAILLES EN CHATELLERAULT

# Délibérations de conseil municipal, Availles-en-Châtelleraut.

**1915-1918**

20 juin 1918  
ou  
20 novembre 1927

Le présent registre destiné à l'inscription  
des délibérations du Conseil municipal de la  
Commune d'Aspailles, coté & parafé par nous,  
sous-secrétaire de l'arrondissement de Châtellerauld,  
conformément à l'article 17 de la loi du 5 ans 1884.  
Châtellerauld le 9 juillet 1915  
Le Sous-Secrétaire,



*M. [Signature]*

Bureau d'Assistance. — 2<sup>ème</sup> Session de 1915.

L'an mil neuf cent quinze le vingt deux, à une  
heure du soir, la Commission administrative du  
Bureau d'assistance de la commune d'Aspailles s'est  
réunie sous la présidence de M. Couille, Maire.

Étaient présents: M. M. Couille, Maire, Président,  
Lauréau, Gratons et Martin.

Absents: M. M. Bernant, Golpeau, Chiollet et Dubois.

Ordre du jour.

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des  
personnes admises à l'assistance médicale gratuite, la  
maintient telle qu'elle a été arrêtée le 18 février 1915.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission n'apporte aucun changement à  
la liste des personnes secourues par application de la loi  
du 14 juillet 1913.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'apporte aucun changement à  
la liste des familles secourues par application de la loi  
du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.  
Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé

J. Hainoy & Galipon Greon  
A. Hainoy

Bureau de bienfaisance. - Séance du 20 juin 1915.

L'an mil neuf cent quinze, le vingt juin, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de la commune d'Arvillers s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Gruille, Maire.

Étaient présents: M. M. Gruille, Maire, Trévint, Laineau, Grandin et Martin.

Absents: M. M. Bernard, Chiollet et Dubois.

Ordre du jour:

I. - Approbation du Compte de gestion du Receveur et du Compte administratif de l'Ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1914.

II. - Vote du budget additionnel de 1915.

III. - Vote du budget primitif de 1916.

1<sup>o</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur et du compte administratif de l'Ordonnateur du Bureau de bienfaisance.

M. le Président soumet à la Commission le Compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1914, lequel concorde avec le Compte administratif de l'Ordonnateur.

La Commission reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées, conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit.

Recettes	804. <sup>99</sup>
Dépenses	256. <sup>48</sup>
Excédent primitif de recettes de	548. <sup>51</sup>

sur parti au budget additionnel de 1915.

2<sup>o</sup> Vote du budget additionnel de 1915.

M. le Président répond ensuite sur le bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1915.

Après l'avoir examiné et voté article par article, ce budget est définitivement arrêté en recettes à ... 548.<sup>51</sup>  
En dépenses à ... 200.<sup>00</sup>  
Il en résulte un excédent de recettes de ... 348.<sup>51</sup>

3<sup>o</sup> Vote du budget primitif de 1916.

M. le Président soumet à la Commission le budget primitif de 1916.

Après l'avoir examiné et voté article par article, ce budget est définitivement arrêté en recettes à ... 27.<sup>50</sup>

Et en dépenses à ... 27.<sup>50</sup>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé.

A. Hainoy  
J. Hainoy & Galipon Greon

Conseil Municipal. - 2<sup>me</sup> Session ordinaire de 1915.

L'an mil neuf cent quinze, le vingt juin, à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Arvillers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gruille, Maire; le Conseil ayant été convoqué par lettres du 17 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruille, Maire, Laineau, Crojeant, Martin, Grandin, Laineau, Galipeau.

Absents: M. M. Rabreau, Morisset, Pratiqny et Ruyé.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Martin nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> - Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> - Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> - Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> - Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> - Approbation du compte de gestion du Receveur et du compte administratif de l'Ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1914.

- 6<sup>e</sup> Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour 1915.  
 7<sup>e</sup> Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1916.  
 8<sup>e</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal et du compte administratif du Maire pour l'exercice 1914.  
 9<sup>e</sup> Vote du budget additionnel de 1915.  
 10<sup>e</sup> Vote du budget primitif de 1916.  
 11<sup>e</sup> Remplacement des prestations par une taxe vicinale.  
 12<sup>e</sup> Budget des chemins vicinaux  
 13<sup>e</sup> Concessions gratuites dans les cimetières communaux en faveur des soldats originaires de la commune, morts pour la Patrie.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, la maintient telle qu'elle a été arrêtée le 28 février dernier.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1913, la maintient telle qu'elle a été arrêtée le 28 février dernier.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été présentée.

5<sup>o</sup> Approbation du compte de gestion du Receveur et du compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1914.

M. le Maire soumet au Conseil le compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1914, lequel concorde avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le Conseil, procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été faites et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes en dessus sont approuvés et arrêtés comme suit :

Recettes	804. <sup>+</sup> 99
Dépenses	256. <sup>+</sup> 48

L'excédent définitif de recettes de 548.<sup>+</sup>51 sera reporté au budget additionnel de 1915.

6<sup>e</sup> Budget additionnel du Bureau de bienfaisance de 1915.  
 M. le Maire soumet à l'examen du Conseil le budget additionnel du Bureau de bienfaisance de 1915.

Après examen le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1916.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1916. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce budget à l'unanimité.

8<sup>e</sup> Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal et du compte administratif du Maire pour l'exercice 1914.

M. le Président soumet au Conseil le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1914, lequel concorde avec le compte administratif du Maire.

Le Conseil, procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence, les comptes en dessus sont approuvés et arrêtés comme suit :

Recettes	12241. <sup>+</sup> 24
Dépenses	7101. <sup>+</sup> 12
L'excédent définitif des recettes de	5140. <sup>+</sup> 12

sera reporté au budget additionnel de 1915.

9<sup>e</sup> Vote du budget additionnel de 1915.

M. le Maire expose sur le bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1915.

Après l'avoir examiné et voté article par article, ce budget est définitivement arrêté :

En Recettes à	8924. <sup>+</sup> 25
En Dépenses à	8681. <sup>+</sup> 69
Il en résulte en excédent de recettes de	242. <sup>+</sup> 56

10<sup>e</sup> Vote du budget primitif de 1916.

Passant ensuite à l'examen du projet de budget primitif pour l'exercice 1916, le Conseil vote ce budget article par article, ainsi que les diverses impositions suivantes nécessaires pour équilibrer ce budget qui est arrêté :

En recettes à ..... 6908.<sup>1</sup>/<sub>26</sub>  
 En dépenses à ..... 6908.<sup>1</sup>/<sub>26</sub>

- 34 cent. 1/2 pour insuffisance de revenus.  
 1 cent. 1/4 pour traitement du garde champêtre.  
 3 cent. pour les chemins vicinaux ordinaires.  
 3 cent. pour les chemins vicinaux reconnus.

11<sup>e</sup> Remplacement des prestations par une taxe vicinale.

Après avoir donné lecture au Conseil de l'article 5 de la loi de finances du 31 mars 1903, M. le Maire met aux voix le remplacement des journées de prestations par une taxe vicinale, en ayant soin d'ajouter que ce remplacement nécessite le vote par le Conseil Municipal de 44 cent. 1/4 additionnels au principal des quatre contribuables directs.

Ce remplacement est voté à l'unanimité.

12<sup>e</sup> Budgets des chemins vicinaux.

M. le Maire rapporte au Conseil :

- 1<sup>o</sup> le budget additionnel des chemins vicinaux pour l'exercice 1915, que le Conseil approuve à l'unanimité,
- 2<sup>o</sup> le budget primitif des chemins vicinaux pour l'exercice 1916.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce dernier budget à l'unanimité en ce qui concerne la colonne 4 des recettes et des dépenses.

13<sup>e</sup> Concessions gratuites dans les cimetières communaux en faveur des soldats originaires de la commune, morts pour la Patrie.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet, en date du 4 mai 1915, communiquée par M. le Sous-Préfet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que dans le cas de concessions gratuites en faveur de militaires morts pour la Patrie, le tiers du prix des concessions sera prélevé sur le budget communal et versé au Bureau de bienfaisance. Les tombes ainsi concédées ne pourront recevoir dans l'avenir les membres des familles des soldats inhumés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Et, après lecture, les membres présents ont signé.

E. Galpey  
 J. Gervin  
 A. Grenier  
 M. Marin  
 J. Gervin

## Conseil Municipal. - Séance extraordinaire du 23 juillet 1915.

L'an mil neuf cent quinze, le vingt-trois juillet, à une heure du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Orville s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire, les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 11 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Brunelle, Maire, Laineau, Arjout, Coque, Châtigny, Galpeau, Marin et Girardou.

Absents: M. M. Rabreau, Morent et Gervin.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Marin nommé secrétaire.

Ordre du jour:

Mais d'œuvre agricole.

M. le Maire expose que le manque de main d'œuvre cause une grande gêne pour les travaux agricoles. En défaut de secours, il n'est pas possible d'en avoir en nombre suffisant, il y avait lieu de recourir à la main d'œuvre des prisonniers. La difficulté principale est dans le fait que l'Autriche militaire met comme condition qu'il sera demandé 20 prisonniers au moins, avec une garde de 6 hommes et un garde, et que les 20 hommes ne seront pas séparés. Les frais sont de 240 par journée. Mais il faut nourrir tous les hommes plus les gardiens, soit 27 personnes pour 18 journées de travail seulement, si l'on déduit 3 prisonniers pour la cuisine. Il faut également nourrir ces 27 personnes pendant les jours où l'un ne travaille pas, soit par suite de repos hebdomadaire, soit par suite des intempéries. Il semble bien que par suite de ces circonstances la journée de travail effectif pourra revenir à 3 ou 4, ce qui est encore notablement inférieur au prix en usage dans le pays au moment des moissons. Les dépenses qui ne seront pas payées directement par les employeurs seront supportées par la commune. Le total de ces dépenses sera ensuite réparti entre les employeurs qui rembourseront la commune proportionnellement aux journées de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil autonome  
M. le Maire a demandé et a obtenu, s'il le peut,  
des prisonniers aussitôt que possible.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé.

A. Gruille  
y J. Poirier & Galipeau à Creuz  
L. Girard, Moir & A. Moir

Bureau d'Assistance. - 3<sup>e</sup> Session de 1911.

L'an mil neuf cent quinze, le huit août, à une  
heure et demie du soir, la Commission administrative  
du Bureau d'assistance de la commune d'Orvaux  
s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Gruille,  
Maire.

Étaient présents: M. M. Gruille, Maire, Président,  
Laveau, Grandin, Galipeau et Martin.

Absents: M. M. Chiolle, Bernard et Dubois.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission, après avoir fait l'examen de la  
liste des personnes admises à l'assistance médicale  
gratuite, la maintient telle qu'elle a été arrêtée le  
vingt juin dernier.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission n'apporte aucun changement à  
la liste des personnes secourues par application de  
la loi du 14 juillet 1905.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission, après avoir fait l'examen de la  
liste des familles secourues par application de la loi du  
14 juillet 1905, la maintient telle qu'elle a été arrêtée  
le vingt juin dernier.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

quatre y J. Poirier & A. Gruille  
& Galipeau

Conseil Municipal. - 3<sup>e</sup> Session ordinaire de 1911.

L'an mil neuf cent quinze, le huit août, à deux  
heures du soir, le Conseil Municipal de la commune  
d'Orvaux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances  
sous la présidence de M. le Maire, le Conseil ayant  
été convoqué par lettre du 3 courant, et la réunion  
ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Gruille, Maire, Laveau,  
Poirier, Creuz, Galipeau, Grandin et Morisset.

Absents: M. M. Rabreau, Moir, Girardet et  
Antigny.

Les membres présents formant la majorité des  
membres, non mobilisés, la séance a été ouverte  
et M. Creuz nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> Nomination de deux délégués chargés de dresser la liste électorale  
concomitante de 1911.
- 6<sup>o</sup> Secours aux enfants de la Vienne prisonniers en Allemagne.
- 7<sup>o</sup> Commission de révision de l'évaluation servant de bases à  
l'impôt foncier.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste  
d'assistance médicale gratuite.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste  
des personnes secourues par application de la loi du  
14 juillet 1905.

1<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

2<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été présentée.

3<sup>o</sup> Nomination de deux délégués chargés de reviser la liste électorale communale de 1914.

Le Conseil désigne M. M. Grandin Remy et Morin Louis, Conseillers municipaux, pour dresser la liste électorale communale de 1914.

4<sup>o</sup> Secours aux enfants de la Vienne, prisonniers en Allemagne.

Comme suite à la circulaire de M. le Préfet, en date du 17 juillet 1914, le Conseil, après en avoir délibéré, vote une somme de cent francs pour secours aux enfants de la Vienne, prisonniers en Allemagne. Cette somme sera prélevée sur le crédit pour "secours aux familles des réservistes et territoriaux", article 30 des dépenses ou budget primitif de 1914.

5<sup>o</sup> Commission de révision des évaluations servant de base à l'impôt foncier.

Par circulaire en date du 3 juin 1914, M. le Préfet a invité le Conseil Municipal à proposer une liste de dix propriétaires fonciers, parmi lesquels seront choisis les cinq classificateurs qui composeront la Commission de classement prévue par la loi du 29 mars 1914.

Le Conseil a désigné les personnes suivantes:

1<sup>o</sup> Personnes domiciliées dans la commune d'Orvaulles.  
M. M. Morin Louis, Barthelemy Ernest, Cartier Emile, Antigny Lucien, Grandin Remy et Galipeau Emile;

2<sup>o</sup> Personnes non domiciliées dans la commune d'Orvaulles:

M. M. Laurin Emile et Petit François, demeurant à Ozy, Bergeron Louis et Rabreau Jules, demeurant à Northouan.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:  
Painson  
Morin Angot Grandin & Galipeau  
A. Remy  
Bureau d'assistance. - 4<sup>e</sup> session de 1914.

L'an mil-neuf cent quinze, le quatorze novembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Orvaulles s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Bruille, Maire.

Étaient présents: M. M. Bruille, Maire, Painson, Grandin, Galipeau, Martin.

Absents: M. M. Chiollet, Dubois et Renaud.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission a établi pour 1914 la liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'assistance médicale gratuite. Cette liste, dressée en deux catégories, comprend 44 inscriptions.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été présentée.

Après lecture faite par les membres présents ont signé:

Painson & Galipeau  
Conseil Municipal. - 4<sup>e</sup> session ordinaire de 1914.

L'an mil-neuf cent quinze, le quatorze novembre,



à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Arasilles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Breuille, Maire; le Conseil ayant été convoqué par lettre du 9 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Lavoie, Adjuvants, Cécile, Morin, Grandin, Antigny et Galpeau.

Absents: M. M. Rabreau, Morisset, Germain.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Cécile nommé Secrétaire.

### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1916.

#### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil la liste des personnes qui, en cas de maladies, raient été admises à l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1915.

Cette liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'assistance dans sa séance de ce jour, comprenant 19 inscriptions qui, paraissant toutes justifiées, ont été maintenues par le Conseil Municipal, après délibération en comité secret.

#### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste des personnes reconnues par application de la loi du 14 juillet 1905.

#### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste des familles reconnues par application de la loi en 14 juillet 1913.

#### 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.

5<sup>o</sup> Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels sont choisis les répartiteurs pour 1916.

Le Conseil a dressé la liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration Supérieure désignera les répartiteurs pour l'année 1916.

Ce sont M. M. Cécile Adrien, Lavoie Joseph, Morin Louis, Naudon Auguste, Antigny Lucien, Germain Louis, Lavoie Louis, André Joseph, Galpeau Emile, Lavoie Augustin, Carlier Alfred et Cécile Théodore.

Ceux propriétaires fonciers habitant la commune d'Arasilles. Et M. M. de Lavoie Georges, domicilié à Bellefleur, Breuille Paul, Raymond Eugène et Paulin Eugène, domiciliés à Harcourt sur Orne, Germain Louis et Rabreau Jules, domiciliés à Harcourt, Petit François et Lavoie Emile, domiciliés à Châteaufort.

Ceux propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Arasilles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

Tout est réglé à ce jour, mais en aucun sens.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

M. Morin                      J. Lavoie                      A. Breuille  
 Grandin                      E. Galpeau                      J. Antigny

M. Cécile  
 Conseil Municipal. - Séance extraordinaire du 4 X 1915

L'an mil neuf cent quinze, le quatre décembre, à quatre heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Arasilles s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. le Maire les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre du 30 novembre 1915. La réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Lavoie, Adjuvants, Antigny, Morin, Galpeau, Morisset.

Absents: M. M. Cécile, Germain, Grandin, Rabreau, André et Naudon.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Antigny nommé Secrétaire.

Ordre du jour:  
 Entretien des chemins vicinaux ordinaires.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire employer la main d'œuvre des prisonniers pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires. La dépense qui s'élève à 600 francs environ sera imputée sur l'article 77 des dépenses en budget primitif de 1911 dont 880 francs sont disponibles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé:  
Mourot Auguste / Paviot A. Emile  
L'An toipaly Galipon / Morn

Bureau de bienfaisance. - Séance du 8 Décembre 1911.

L'an mil neuf cent quinze, le huit décembre, à quatre heures et demie du soir, les membres de la Commission <sup>administrative</sup> du Bureau de bienfaisance de la commune d'Quasilly se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Paviot, Bernier et Gratin.

Absents: M. M. Dubois, Martin et Chiollat.

Ordre du jour:

Augmentation des ressources du Bureau de bienfaisance au moyen d'une souscription à l'emprunt 5% 1911.

M. le Président donne lecture de la lettre circulaire de M. le Préfet en date du 29 novembre 1911, relative à l'emprunt national 5% 1911. La Commission, après en avoir délibéré, est d'avis de souscrire pour 50 francs de rente 5% 1911, en faveur du Bureau de bienfaisance, au moyen des 600 francs remis par M. Adrien Breuille (délibération du 5 novembre 1911), auxquels seront ajoutés une partie des fonds disponibles du Bureau de bienfaisance.

M. Adrien Breuille a tracé un autre moyen d'augmenter les ressources du Bureau de bienfaisance, ce qui aurait en outre l'avantage d'aider dans une plus forte mesure au succès de l'emprunt de la Défense nationale. Il propose de remettre au Percepteur d'Quasilly qui est en même temps Receveur du Bureau de bienfaisance:

1° les titres de 200 francs de rente 5% appartenant au Bureau de bienfaisance et représentant au taux de 22 francs pour chaque franc de rente une somme de 4400 francs

2° une somme de 500 francs en espèces dont M. Adrien Breuille ferait l'avance pour rendre possible la transformation de la rente 5% en rente 5%, ci 880 francs

Total 13280 francs

Moyennant ces deux sommes de titres et d'espèces le Percepteur délivrant un Reçu devant droit à 712 francs de rente 5% 1911 dont 1/2, soit 356 francs, appartiendrait au Bureau de bienfaisance, et 1/2, soit 356 francs de rente, à M. Adrien Breuille.

Ces deux souscriptions auraient pour effet de transformer les 200 francs de rente 5% en 300 francs de rente 5%.

M. Adrien Breuille déclare qu'il a déjà souscrit personnellement à l'emprunt de la Défense nationale, mais qu'il est disposé à faire une nouvelle souscription pour permettre de porter de 200 à 300 francs la rente annuelle du Bureau de bienfaisance de la commune d'Quasilly dont il est maire depuis 17 ans.

La Commission accepte avec remerciement la proposition de M. Adrien Breuille.

Copie de la présente délibération sera immédiatement transmise à Monsieur le Préfet avec prière de vouloir bien l'approuver le plus tôt possible. La souscription devant être close le 15 décembre, il y a urgence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé:  
Mourot Auguste / Paviot A. Emile  
L'An toipaly Galipon / Morn

Conseil Municipal. - Séance extraordinaire du 8 Décembre 1911.

L'an mil neuf cent quinze, le huit décembre, à cinq heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Quasilly, s'est réuni au lieu d'habitude de ses séances sous la présidence de M. le Maire, le Conseil ayant été convoqué par lettre du 5 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.  
Étaient présents: M. M. Breuille, Maire,

Larocque, adjoint, Antigny, Galprou, Girardeau et Rabreau.

Présents: M. M. Grandin, Marin, Creuze, Morice, Grandin et André.

Les membres présents formant la majorité des membres, non substitués la séance a été ouverte et M. Antigny nommé secrétaire.

### Ordre du jour:

Augmentation des ressources du Bureau de bienfaisance au moyen d'une souscription à l'Emprunt 5% 1915.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la lettre circulaire de M. le Préfet, en date du 29 novembre 1915, relative à l'Emprunt national 5% 1915. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la souscription du Bureau de bienfaisance à cinquante francs de rente 5% 1915, au moyen des 600 francs donnés par M. Adrien Breuille (délibération du 11 novembre 1914), auxquels seront ajoutés une partie des fonds disponibles du Bureau de bienfaisance.

M. Adrien Breuille a trouvé un autre moyen d'augmenter les ressources du Bureau de bienfaisance, ce qui aurait en outre l'avantage d'aider dans une plus forte mesure au succès de l'Emprunt de la Défense nationale. Il propose de remettre au Trésorier S. Maillé qui est en même temps Receveur du Bureau de bienfaisance:

1° les titres de 300<sup>+</sup> de rente 3% appartenant au Bureau de bienfaisance et représentant au total de 22<sup>+</sup> par chaque franc de rente, une somme de 4400<sup>+</sup>, et

2° une somme de 8800<sup>+</sup> en espèces dont M. Adrien Breuille ferait l'avance pour rendre possible la transformation de la rente 3% en rente 5%, et

Estal. 13200<sup>+</sup>

Moyennant ces deux sommes de titres et d'espèces le Trésorier délivrerait au Receveur d'arrivant droit à 7<sup>+</sup> 1/2 francs de rente 5% dont 1/3, soit 2<sup>+</sup> 1/2 francs, appartiendrait au Bureau de bienfaisance et 2/3, soit 5<sup>+</sup> francs de rente, à M. Adrien Breuille.

Ces deux souscriptions auraient pour effet de

transformer les 200 francs de rente 3% en 300 francs de rente 5%.

M. Adrien Breuille déclare qu'il a déjà souscrit personnellement à l'Emprunt de la Défense nationale, mais qu'il est disposé à faire une nouvelle souscription pour permettre au profit de 300 francs à 300 francs la rente annuelle au Bureau de bienfaisance de la commune de Quailles dont l'ont manqué depuis 27 ans.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve et vote les opérations suivantes:

1° Souscription en numéraire par le Bureau de bienfaisance, à cinquante francs de rente 5% 1915. La dépense est de 876<sup>+</sup> 50 qui sont payés au moyen des 600 francs donnés par M. Adrien Breuille (délibération en date du 11 novembre 1914) et d'un prélèvement de 276<sup>+</sup> 50 sur les fonds disponibles du Bureau de bienfaisance;

2° Souscription en titres et numéraire par le Bureau de bienfaisance, à sept cent cinquante francs de rente 5% 1915. La dépense est de 13200 francs qui sont payés d'une part par somme des 200 francs de rente 3% appartenant au Bureau de bienfaisance et représentant, à raison de 22<sup>+</sup> par franc, une somme de 4400<sup>+</sup>, et d'autre part par la remise d'une somme de 8800<sup>+</sup> en numéraire, qui sera avancée au Bureau de bienfaisance par M. Adrien Breuille, avec la condition que les 7<sup>+</sup> 1/2 de rente 5% 1915 seront répartis proportionnellement aux apports des deux parties versantes, c'est-à-dire 1/3 en 2<sup>+</sup> 1/2 de rente pour le Bureau de bienfaisance et 2/3 ou 5<sup>+</sup> francs de rente pour M. Adrien Breuille.

Copie de la présente délibération sera immédiatement transmise à M. le Préfet avec prière de vouloir bien l'approuver le plus tôt possible. La souscription devant être close le 15 décembre, il y a urgence.

Fait et délibéré le jour, mois et an qu'il dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Rabreau qui a déclaré ne le savoir.

M. Galprou, M. Antigny, M. Girardeau, M. Larocque, M. Breuille, M. Morice.

Bureau d'assistance. - 1<sup>re</sup> Session de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le vingt deux février, à quatre heures et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Anastles s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Breuille, Maire.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Président, Laisseau et Bernard, Galpeau.

Absents: M. M. Dubois, Chollel, mobilisés et Grandin.

## Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission maintient la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite telle qu'elle a été arrêtée le 14 novembre dernier.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission n'ayant constaté aucun changement dans la situation des personnes reconnues en 1915 par application de la loi du 14 juillet 1905, est d'avis de les maintenir sur la liste d'assistance de 1916 et d'y ajouter les nommés Doubleau Pierre, demeurant à Marcunray, et Debain Victor, demeurant au Pressoir, qui recevront à domicile un secours mensuel de 10 francs chacun à partir du 1<sup>er</sup> mars 1916.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des familles reconnues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.

Tout est réglé les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

Galpeau  
L. Bernard  
et Breuille

Conseil Municipal. - 1<sup>re</sup> Session ordinaire de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le vingt deux février, à cinq heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Anastles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Breuille, Maire; les membres du Conseil ayant été convoqués par lettres du 11 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Laisseau, Dupuis, Morisset, Girardeau, Roum et Galpeau.

Absents: M. M. Creuze, Robeau, Grandin, Antigny, Naudin et André.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés la séance a été ouverte et M. Morisset nommé secrétaire.

## Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> Paiement des frais de transport des denrées requises par l'Intendance pendant l'année 1915.
- 6<sup>o</sup> Chauffage des classes.
- 7<sup>o</sup> Comité d'action agricole.
- 8<sup>o</sup> Paiement de dépenses à forfait.
- 9<sup>o</sup> Secours aux Marins.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, arrêtée le 14 novembre dernier.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil n'ayant constaté aucun changement dans la situation des personnes reconnues en 1915 par application de la loi du 14 juillet 1905, est d'avis de les maintenir sur la liste d'assistance de 1916 et d'y ajouter les nommés Doubleau Pierre, demeurant à Marcunray, et Debain Victor, demeurant au Pressoir, qui recevront à domicile un secours mensuel de 10 francs chacun à partir du

1<sup>er</sup> mars 1916.

3<sup>e</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>e</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.

5<sup>e</sup> Paiement des frais de transport des denrées requises par l'Intendance pendant l'année 1915.

M. le Maire expose qu'un grand nombre de denrées requises par l'Intendance ont été faites en 1915 au territoire de la commune d'Quaillès à la gare de Châtellerauld. Le total des dépenses faites pour ces transports s'élève à la somme de 30 francs environ. Une partie seulement de cette somme devant être payée par l'Intendance, le Conseil Municipal décide que le surplus sera payé par la commune et imputé sur l'exercice des recettes du budget additionnel de 1915 et s'il y a lieu, sur le crédit pour dépenses imprévues de l'exercice 1916.

6<sup>e</sup> Chauffage des classes.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 80 francs pour le chauffage des classes pendant l'hiver 1915-1916. Cette somme sera prélevée sur les articles 4<sup>et</sup> 6<sup>7</sup> du budget primitif de 1916.

7<sup>e</sup> Comité d'action agricole.

Le Conseil a désigné pour faire partie du Comité d'action agricole: M. H. Girardeau Louis, Mariot Auguste, Galipeau Emile, Conseillers Municipaux; M. Girardeau Auguste et l'époux Augustin et Girardeau Joseph cultivateurs. M. Sureau Joseph, adjoint, est nommé Président et M. Girardeau Louis, vice-président. Paiement de dépenses à forfait.

Le Conseil décide que les dépenses imputées sur les articles 3, 4 et 7 du budget primitif de 1916, et de 1916, comme précédemment à forfait.

8<sup>e</sup> Secours aux Marins.

Comme suite à la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 12 février 1916, le Conseil vote une somme de 20 francs pour secours aux Marins.

Cette somme sera prélevée sur l'article 89 du budget primitif de 1916 et versée au Comité ou "Sous-comité de la France à ses Marins".

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Et, après lecture, les membres présents ont signé.

L. Morin, A. Girardeau  
E. Galipeau, L. Girardeau, J. Sureau  
Monsieur Auguste, J. Poirion

Comité d'action agricole. - Séance du 4 avril 1916.

L'an mil neuf cent seize, le quatre avril, à huit heures du soir, le Comité d'action agricole de la commune d'Quaillès s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Sureau, adjoint.

Étaient présents: M. H. Sureau, Président, Girardeau, l'époux, Morisset, Galipeau et Neveu. Absents: M. H. Sureau et Destances.

Ordre du jour:

Demande d'une nouvelle équipe de prisonniers. Le Comité, considérant que le quart des terres labourables de la commune d'Quaillès restera inculte cette année par suite du manque de main d'œuvre agricole, prie avec instance Monsieur le Préfet de vouloir bien faire le nécessaire pour qu'une nouvelle équipe de dix prisonniers soit jointe à celle de Evron, de manière que cette commune et celle d'Quaillès puissent disposer chacune de 15 prisonniers au lieu de Dix.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et, après lecture, les membres présents ont signé.

E. Galipeau, L. Girardeau, J. Sureau  
Monsieur Auguste, J. Poirion

Bureau d'assistance. - Séance du 6 avril 1916.

L'an mil neuf cent seize, le six avril, à une heure du soir, la Commission administrative du bureau d'assistance de la commune d'Quaillès s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Gruille.

Étaient présents: M. H. Gruille, Maire, Président,

Laveau, Grandin et Bernard.

Absents: M. M. Dubois, Choillet et Galipeau.

Ordre du jour:

Assistance aux femmes en couches.

La Commission, et d'avis d'admettre à l'assistance des femmes en couches M<sup>mes</sup> Dubois Olivier, née Gallais Marcelle, et Pict Maurice, née Picaud Augustine, demeurant toutes les deux en cette commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

Grandin L. Demers J. Poirion

Council Municipal. - Séance extraordinaire du 6 avril 1916.

L'an mil neuf cent seize, le six avril, à deux heures du soir, le Council Municipal d'Anicelles s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de M. Breuille, les membres du Council ayant été convoqués par lettre. A la réunion ayant été annoncée conformément à l'avis.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Laveau, Grandin, Galipeau, Morin, Girardreau et Antigny.

Absents: M. M. Caray, Morisset, Rabreau, Oudin et Naudin.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Morin nommé Secrétaire.

Ordre du jour:

Assistance aux femmes en couches.

Le Council a donné à l'assistance des femmes en couches M<sup>me</sup> Dubois Olivier, née Gallais Marcelle, et M<sup>me</sup> Pict Maurice, née Picaud Augustine, domiciliées en cette commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

Galipeau Grandin L. Girardreau J. Poirion

Bureau d'assistance. - 2<sup>me</sup> session de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le deux juillet, à deux heures du soir, la Commission administrative du Bureau d'Assistance de la commune d'Anicelles s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Breuille, Maire.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Président, Laveau, Grandin et Bernard.

Absents: M. M. Dubois, Choillet et Galipeau.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite a rabauché la nommée Joyeux Josephine, décédée.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi sur les vieillards 1907, a rabauché la nommée Joyeux Josephine, et cetera.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi sur le 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

Grandin L. Demers J. Poirion

Bureau de bienfaisance. - Séance du 2 juillet 1916.

L'an mil neuf cent seize, le deux juillet à deux heures du soir, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance s'est réunie à la mairie, sous la présidence

à M. Breuille, Maire.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Président,  
Lauréan, Grandin et Bernard.

Absents: M. M. Dubois et Chiolle.

Ordre du jour:

1<sup>o</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur et du compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1916.

M. le Président soumet à la Commission le compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1916, lequel concorde avec le compte administratif de l'ordonnateur.

La Commission reconnaît que les recettes ont été affectées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires, et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit:

Recettes	1403. 67
Dépenses	1220. 36

L'excédent définitif de recettes de 183. 31 sera porté au budget additionnel de 1916.

2<sup>o</sup> Vote du budget additionnel de 1916.

M. le Président expose sur le bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1916.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté en

Recettes à	183. 31
en dépenses à	183. 31

3<sup>o</sup> Vote du budget primitif de 1917.

M. le Président soumet à la Commission le budget primitif de 1917.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté comme suit:

Recettes	323 =
Dépenses	323 =

Fait et délibéré en séance, mais et au que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé:

*Yvain*      *Yvain*

Conseil Municipal. - 2<sup>me</sup> Session ordinaire de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le deux juillet, à deux heures et demie du soir, le Conseil Municipal de la commune de Breuille s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Breuille, Maire, le Conseil ayant été convoqué par lettres en 26 jours d'avance, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Lauréan, adjoint, Curyé, Rabreau, Giroudeau et Morris.

Absents: M. M. Grandin, Ostignoy, Jalpeau, Morisset, Vaudin et Gréde.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Morris nommé Secrétaire.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur et du compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour 1916.
- 6<sup>o</sup> Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour 1916.
- 7<sup>o</sup> Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1917.
- 8<sup>o</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal et compte administratif du Maire pour l'exercice 1916.
- 9<sup>o</sup> Vote du budget additionnel de 1916.
- 10<sup>o</sup> Vote du budget primitif de 1917.
- 11<sup>o</sup> Remplacement des prestations par une taxe vicinale.
- 12<sup>o</sup> Budget des chemins vicinaux.
- 13<sup>o</sup> Assistance aux vieillards (Révision du taux de l'allocation mensuelle)
- 14<sup>o</sup> Entretien des chemins vicinaux ordinaires.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a révisé la somme payée Josephine, Dicaud.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi en 14 juillet 1905, a

recherché la nouvelle gazoie Josephine, secourus.

### 3<sup>e</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la loi des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

### 4<sup>e</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.

1<sup>o</sup> Approbation du compte de gestion du Receveur et du compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour 1911.

M. le Maire soumet au Conseil le compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1911, lequel concorde avec le compte administratif et l'ordonnateur.

Le Conseil procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été faites et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit:

Recettes	1413. 67
Dépenses	1220. 36

L'excédent définitif de recettes de 183. 31 sera porté au budget additionnel de 1916.

### 6<sup>e</sup> Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour 1916.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil le Budget additionnel du Bureau de bienfaisance de 1916.

Le Conseil approuve ce Budget à l'unanimité.

### 7<sup>e</sup> Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1917.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1917.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce budget à l'unanimité.

8<sup>e</sup> Approbation du compte de gestion du Receveur Municipal et du compte administratif du Maire pour l'exercice 1911.

M. le Président soumet au Conseil le Compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1911, lequel concorde avec le compte administratif du Maire.

Le Conseil procédant dans les formes voulues par

la loi, reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit:

Recettes	13001. 10
Dépenses	614. 33

L'excédent définitif de recettes de 7386. 77 sera porté au budget additionnel de 1916.

### 9<sup>e</sup> Vote du budget additionnel de 1916.

M. le Maire expose sur le Bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1916.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté:

En recettes à	7617. 33
En dépenses à	668. 90

Il en résulte un excédent de recettes de 987. 48

### 10<sup>e</sup> Vote du budget primitif de 1917.

Passant ensuite à l'examen du projet de budget primitif pour l'exercice 1917, le Conseil vote ce budget article par article, ainsi que les diverses impositions supplémentaires nécessaires pour équilibrer ce budget qui est arrêté:

En recettes à	668. 90
En dépenses à	668. 90

5 cent. 08 pour traitement du garde champêtre.  
36 cent. 64 pour insuffisance de revenus.  
3 cent. pour les chemins vicinaux ordinaires.  
3 cent. pour les chemins vicinaux reconnus.

### 11<sup>e</sup> Remplacement des prestations par une taxe vicinale.

Après avoir donné lecture au Conseil de l'article 7 de la loi de finances du 31 mars 1903, M. le Maire met aux voix le remplacement des prestations par une taxe vicinale, en ayant soin d'ajouter que ce remplacement nécessite le vote par le Conseil Municipal de 36 cent. 64 additionnels au principal de quatre contributions existantes. Ce complément est voté à l'unanimité.

### 12<sup>e</sup> Budget des chemins vicinaux.

M. le Maire soumet au Conseil:

1<sup>o</sup> le budget additionnel des chemins vicinaux pour l'exercice 1916;



2<sup>e</sup>. le budget primitif des chemins vicinaux pour l'exercice 1917.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces deux budgets en ce qui concerne la colonne 4 des recettes et des dépenses.

13<sup>e</sup> Assistance aux vieillards (Révision du taux de l'allocation mensuelle.)

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe à Dix francs le taux de l'allocation mensuelle à servir à domicile aux assistés de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917.

14<sup>e</sup> Instruction des chemins vicinaux ordinaires.

M. le Maire communique au Conseil le rapport de l'Agent voyer cantonal relatif à l'exécution par voie de régie des travaux d'entretien de tous les chemins vicinaux ordinaires de la commune pendant l'année 1916.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Rabreau qui a déclaré ne pas le savoir.

P. Girardeau J. Poirin J. Morin  
A. Lucey

Bureau d'assistance. - 3<sup>e</sup> Session de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le trois août, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du bureau d'assistance de la commune d'Quaillès s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Laroche, adjoint.

Étaient présents: M. M. Laroche, Président, Barreau, Gramin et Galipeau.

Absents: M. M. Braille, Maie, Chifflet et Sabon.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
  - 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
  - 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
  - 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1913, y a ajouté la nommée Rocii Augustine, demeurant à Chalosse, qui recevra à domicile un secours mensuel de 10 francs à partir du 1<sup>er</sup> août 1916.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite en vue d'obtenir l'assistance aux femmes en couches.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

R. Laroche  
Girardeau J. Poirin

Conseil Municipal. - 3<sup>e</sup> Session ordinaire de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le trois août, à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Quaillès s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Laroche, adjoint; le Conseil ayant été convoqué par lettre, en y couvrant et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Laroche, adjoint, Morin, Girardeau, Galipeau, Poirin et Morin.

Absents: M. M. Braille, Maie, Rabreau, Couze, Gramin, Vaudin et André, ces deux derniers indisposés.

Les membres présents formant la majorité des

membres non mobilisés, la séance a été ouverte et  
M. Galipeau nommé secrétaire.

### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> Nomination de deux délégués chargés de dresser la liste électorale communale de 1916.
- 6<sup>o</sup> Distillation des vins, cidres, poirés, marcs, lies et fruits.

#### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite.

#### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1905, y a ajouté la nommée Rossi Augustin, domiciliée à Quailly, qui recevra à domicile un secours mensuel de 10 francs à partir du 1<sup>er</sup> août courant.

#### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

#### 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Aucune demande n'a été produite.

#### 5<sup>o</sup> Nomination de deux délégués chargés de dresser la liste électorale communale de 1916.

Le Conseil désigne M. M. Gravetin René et Henri Louis, Conseillers Municipaux, pour dresser la liste électorale communale de 1916.

#### 6<sup>o</sup> Distillation des vins, cidres, poirés, marcs, lies et fruits.

M. le Préfet donne lecture au Conseil de la lettre de M. le Préfet, en date du 7 août 1916. Le Conseil, après en avoir délibéré, est d'avis que les distillations des vins, cidres, poirés, marcs, lies et fruits aient lieu sur la place publique du Bourg d'Quailly pendant les mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et

mars, de 6 heures à 23 heures.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Et, après lecture, les membres présents ont signé:

J. Antigny      Le Galipeau  
J. Girouveau L'Hérin      y Paimory  
Moussot

Bureau d'Assistance. - 4<sup>e</sup> Session de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le cinq novembre, à une heure et demie du soir, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Quailly s'est réunie à la Mairie, sous la Présidence de M. Lavoieau.

Étaient présents: M. M. Lavoieau, Gravetin, Benoit et Galipeau.

Absents: M. M. Beaulieu, Haie, Chivillet et Dubois, ces deux derniers mobilisés.

### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

#### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission a statué pour 1917 la liste des personnes qui, en cas de maladie seront admises à l'assistance médicale gratuite. Cette liste, dressée en deux catégories, comprend 11 inscriptions.

#### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1905.

#### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Et, après lecture, les membres présents ont signé:

J. Paimory      Gravetin      Galipeau  
L'Hérin

Conseil Municipal. - 4<sup>e</sup> Session ordinaire de 1916.

L'an mil neuf cent seize, le cinq novembre, à deux heures en soir le Conseil Municipal de la commune d'Anailles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Breuille, Maire; le Conseil ayant été convoqué par lettre du 31 octobre dernier, et la réunion ayant été assurée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Breuille, Maire, Laineau, adjoint, Aubry, Bouisset, Marin, Girardeau, Galipeau et Gratien.

Absents: M. M. Rabreau, Vaudin, André, Cayé.  
Les membres présents formant la majorité des membres non invalidés, la séance a été ouverte et M. Aubry nommé secrétaire.

#### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1917.
- 5<sup>o</sup> Plans d'alignement.
- 6<sup>o</sup> Traitement de M. Arnault Pierre, cantonnier communal.
- 7<sup>o</sup> Dépense pour l'assistance médicale gratuite en 1914.

#### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

M. le Maire soumet à l'examen du Conseil la liste des personnes qui, en cas de maladies, seraient être admises à l'assistance médicale gratuite pendant l'année 1917.

Cette liste, dressée en double expédition pour la Commission administrative ou Bureau d'assistance dans sa séance de ce jour, comprend 1<sup>o</sup> inscriptions qui, paraissant toutes justifiées, ont été maintenues par le Conseil, après délibération en comité secret.

#### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste des personnes reconnues par application de la loi du 14 juillet 1905.

#### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'apporte aucun changement à la liste

des familles reconnues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1917.

Le Conseil a dressé la liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration Supérieure désignera les répartiteurs pour l'année 1917.

Ce sont M. M. Cayé Adrien, Laineau Joseph, Marin Louis, Vaudin Auguste, Aubry Joseph, Girardeau Louis, Joyeux Louis, André Joseph, Galipeau Louis, Leprince Augustin, Cantin Alfred et Cayé Alexandre. Tous propriétaires fonciers habitant la commune d'Anailles.

Et M. M. de Laignan Georges, domiciliés à Bellefontaine, Breuille Raoul, Raymond Eugène et Gaultier Eugène, domiciliés à Vincennes sur-Vienne, Girardeau Henry, et Rabreau Jules, domiciliés à Mouthiers, Petit François et Lécuyer Louis, domiciliés à Châtelleraulte. Tous propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Anailles, mais dans un rayon de deux myriamètres.

#### 5<sup>o</sup> Plans d'alignement.

Le Conseil autorise M. le Maire à faire dresser par M. l'agent voyer cantonal de Vincennes sur-Vienne, les plans d'alignement des chemins vicinaux ordinaires n<sup>os</sup> 1, 2 et 3, à raison de 10 francs par hectare.

Ces plans comprenant un plan minute soumis à l'enquête et restant dans les archives de la mairie, puis une copie déposée dans les archives de l'agent voyer cantonal.

Le Conseil vote, à cet effet, un crédit de cinq cents francs qui sera imputé sur l'excédent des recettes du budget additionnel.

6<sup>o</sup> Traitement de M. Arnault Pierre, cantonnier communal.

Le Conseil décide que le traitement mensuel de M. Arnault Pierre, cantonnier communal, sera porté à 70 francs pendant les mois suivants: décembre 1916, janvier, février et mars 1917.

Ces ces ont été mis à l'article 77 du budget.

parantif serait insuffisant pour assurer cette augmentation de traitement, le manquant sera imputé sur le crédit pour dépenses imprévues.

2<sup>e</sup> - Dépense pour l'assistance médicale gratuite en 1914.

Le Conseil approuve la décision par laquelle M. le Maire a autorisé M. le Préfet à prélever sur l'excédent des recettes du budget additionnel, pour être inscrite à la section II des dépenses du même budget, la somme de 26.09 dont la commune d'Orvaillles est redevable au département pour le service de l'assistance médicale gratuite de 1914.

Fait et délibéré les jours, mais et au que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

J. Anthoine      G. Galpéan  
J. Guérou      J. Moiré  
J. Poirier      J. Poirier

Conseil Municipal. - séance extraordinaire du 14<sup>e</sup> Mars 1916.

L'an mil neuf cent seize, le vingt-cinq décembre, à une heure du soir, le Conseil Municipal de la commune d'Orvaillles s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Lavoie, Adjoint; les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre, ou le cas échéant, la séance ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. Lavoie, Adjoint, Anthoine, Galpéan, Moiré, Guérou, Guérou et Rabreau.

Absents: M. M. Breuille, Maie, Creux, Moiré, Naudin et Prud'homme, ces deux derniers mobilisés.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Galpéan nommé secrétaire.

Ordre du jour.

Lettre du secrétaire du Comité d'action agricole de Châtellerauld.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la lettre du secrétaire du Comité d'action agricole de Châtellerauld, en date du 18 décembre 1916, a le regret de ne pouvoir voter la somme de 100 francs en vue de créer à Châtellerauld un atelier de maréchalerie et de charbonnage spécialement affecté aux besoins des agriculteurs.

Fait et délibéré les jours, mais et au que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Rabreau qui a déclaré ne le savoir.

J. Moiré      J. Poirier      G. Galpéan  
J. Guérou      J. Poirier      J. Poirier

Comité d'action agricole. - Séance du 18 février 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le dix-huit février, à trois heures, le Comité d'action agricole de la commune d'Orvaillles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lavoie, Adjoint.

Étaient présents: M. Lavoie, Président, le père Moiré, neveu, Bouleau et Destanges.

Absents: M. M. Guérou et Galpéan.

Ordre du jour:

Mise en culture des terres abandonnées.

Le Comité, après en avoir délibéré, a décidé de faire cultiver les terres abandonnées si l'autorité militaire lui procure la main-d'œuvre nécessaire. Des démarches seront faites prochainement en vue d'obtenir cette main-d'œuvre.

Fait et délibéré les jours, mais et au que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

J. Poirier      J. Poirier  
J. Moiré      J. Poirier

Bureau d'assistance. - 1<sup>er</sup> février de 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le dix-huit février, à trois heures et demi, la Commission de l'assistance s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Lavoie, Adjoint.

Étaient présents: M. M. Lavoie, Président,  
Bernard, Galipeau et Grandin.

Absents: M. M. Chabot et Dubois, mobilisés.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission n'ayant constaté aucun changement dans la situation des personnes secourues en 1916 par application de la loi du 14 juillet 1913, est d'avis de les maintenir sur la liste d'assistance de 1917.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

Tout est délibéré le jour, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé  
 L. Galipeau J. Lavoie  
 A. Bernard G. Grandin

Conseil Municipal. - 1<sup>re</sup> Session ordinaire de 1917.

Le 1<sup>er</sup> au milieu de cent dix-sept, le dix-huit février, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Quaboué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lavoie, Préfet; les membres du Conseil ayant été convoqués par lettre en 14 courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Lavoie, Préfet  
Creeve; Marin, Morisset, Grandin et Antiquoff

Absents: M. M. Guille, Haie, Galipeau, Robicau, Girardeau, Naudin et André, ces deux derniers mobilisés.

Les membres présents forment la majorité. Les membres non mobilisés la séance a été ouverte et M. Creeve nommé Secrétaire.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Création d'une bibliothèque scolaire dans l'école de filles.
- 5<sup>o</sup> Chauffage des classes.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, y a ajouté la nommée Veronique Régine Louise Olive, surscrite d'office le 15 janvier dernier.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil n'ayant constaté aucun changement dans la situation des personnes secourues en 1916 par application de la loi du 14 juillet 1913, est d'avis de les maintenir sur la liste d'assistance de 1917.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Création d'une bibliothèque scolaire dans l'école de filles.

Le Conseil vote un crédit de 50 francs sur une somme de cent francs pour l'achat de livres et de journaux. Cette somme sera prélevée sur le crédit pour dépenses imprévues de l'exercice 1917.

5<sup>o</sup> Chauffage des classes.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 134 francs pour le chauffage des classes pendant l'hiver 1916-1917. Cette somme sera prélevée sur l'exercice de recettes de budget ordinaire de 1916.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé.

Morin Louis & Galipon J. Sauriau  
à L'usage de S. Antiquy

Comité d'action agricole. - Séance du 17 Mars 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le dix-sept mars,  
à dix-sept heures et demie, le Comité d'action agricole  
de la commune d'Quaillès s'est réuni à la mairie  
sous la présidence de M. Sauriau, adjoint.

Étaient présents: M. M. Sauriau, Président, Jean  
seau, Deslandes, Galipon, Neveu et Leprieux.

Absents: M. M. Morissette et Baulinau.

Ordre du jour.

Demande de main d'œuvre agricole.

Le Comité, après en avoir délibéré, prie avec  
instance Monsieur le Préfet de vouloir bien mettre  
à sa disposition, le plus tôt possible, une  
équipe de dix prisonniers ou de dix militaires  
pour faire les travaux agricoles.

Et l'autorité militaire ne vient pas en aide  
aux agriculteurs le tiers des terres destinées à  
la culture des pommes de terre, des céréales et  
printemps et des haricots, restant incultes  
faute de main d'œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

É Galipon J. Sauriau  
& Sauriau Deslandes

Bureau d'assistance. - 1<sup>re</sup> Session de 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le premier  
juillet à trois heures, la Commission administrative  
du Bureau d'assistance s'est réunie à la mairie  
sous la présidence de M. Sauriau, adjoint.

Étaient présents: M. M. Sauriau, Adjoint,  
Président, Grandin, Bernard et Galipon.

Absents: M. M. Choillet et Dubuis, mobilisés.

Ordre du jour.

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste  
des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a  
payé la nommée Martine Angustine, qui a cessé  
d'être indigente.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste  
des personnes secourues par application de la loi du  
14 juillet 1913, y a ajouté le sieur Gratteau Jean  
Kocellin, qui recevra un secours <sup>mensuel</sup> de 10 francs, à demi  
à partir du premier juin dernier.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission n'a apporté aucun changement à  
la liste des familles secourues par application de la loi  
du 14 juillet 1913.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

La Commission est d'avis d'admettre à l'assistance  
aux femmes en couches M<sup>me</sup> Canté Alexandre,  
née Meunier Fernande, domiciliée en cette commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé.

A Bernard & Galipon J. Sauriau

Bureau de bienfaisance. - Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le premier  
juillet à trois heures et demie, la Commission  
administrative du Bureau de bienfaisance  
de la commune d'Quaillès s'est réunie à la  
Mairie sous la présidence de M. Sauriau, adjoint.

Étaient présents: M. M. Sauriau, Grandin  
& Bernard.

Présents: M. M. Chirollet et Desbuis, modérés.  
1<sup>o</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur et du Compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1916.

M. le Président soumet à la Commission le Compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1916, lequel concorde avec le Compte administratif de l'ordonnateur.

La Commission reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit:

Recettes	384.36
Dépenses	200.61

L'excédent définitif de recettes de 83.71 sera porté au budget additionnel de 1917.

1<sup>o</sup> Vote du budget additionnel de 1917.

M. le Président repère au bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1917.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté au

Recettes à	83.71
En dépenses à	83.71

3<sup>o</sup> Vote du budget primitif de 1918.

M. le Président soumet à la Commission le budget primitif de 1918.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté comme suit:

Recettes	322
Dépenses	322

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture les membres présents ont signé.

Conseil Municipal. - 2<sup>me</sup> Session ordinaire de 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le premier juillet à quatre heures, le Conseil Municipal de la commune d'Anastie, réuni en séance, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Sainvaux, Adjoint.

Étaient présents: M. M. Sainvaux, Adjoint, Grégoire Galipeau, Grandin, Morin, Géraudeau, Prigent, Morisset et Rabreau.

Absents: M. M. Naudin et André, modérés.

Les membres présents formant la majorité des membres non modérés, la séance a été ouverte et M. Galipeau nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.
- 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.
- 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.
- 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.
- 5<sup>o</sup> Approbation du compte de gestion du Receveur et du Compte administratif de l'ordonnateur du bureau de bienfaisance pour 1916.
- 6<sup>o</sup> Budget additionnel du bureau de bienfaisance pour l'année 1917.
- 7<sup>o</sup> Budget primitif du bureau de bienfaisance pour l'année 1918.
- 8<sup>o</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal et du compte administratif du Maire pour l'exercice 1916.
- 9<sup>o</sup> Vote du budget additionnel de 1917.
- 10<sup>o</sup> Vote du budget primitif de 1918.
- 11<sup>o</sup> Remplacement des prestations par une taxe vicinale.
- 12<sup>o</sup> Budget des chemins vicinaux.
- 13<sup>o</sup> Distillations des vins, cidres, poirés, marcs, biers et fruits.
- 14<sup>o</sup> Indemnité de loyer à M<sup>me</sup> Des Nozgières.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a rayé le nom de M<sup>me</sup> Martinière Prigent qui a cessé d'être indigente.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi sur le 14 juillet 1906, a ajouté le sieur Gratteaux Jean Marcelin qui recouvre, à domicile, un secours mensuel.

de secours, à partir du 1<sup>er</sup> juin dernier.

3<sup>e</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil n'a apporté aucun changement à la liste des familles secourues par application de la loi en 14 juillet 1913.

4<sup>e</sup> Assistance aux femmes en couches.

Le Conseil s'est occupé à l'assistance aux femmes en couches M<sup>me</sup> Comte Alexandre, née Neveu Fermanon domiciliée en cette commune.

5<sup>e</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur et du Compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour 1916.

M. le Président soumet au Conseil le Compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1916, lequel concorde avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le Conseil, procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été faites et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations sont régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit :

Recettes	284.36
Dépenses	200.64

L'excédent de 83.71 de recettes sera porté au budget additionnel de 1917.

6<sup>e</sup> Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour l'année 1917.

M. le Président soumet à l'examen du Conseil le budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1917.

Le Conseil approuve ce budget et à l'unanimité.

7<sup>e</sup> Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1918.

M. le Président soumet à l'examen du Conseil Municipal le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1918.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce budget à l'unanimité.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés comme suit :

Recettes	13993.49
Dépenses	4873.60

L'excédent de recettes de 9119.89 sera reporté au budget additionnel de 1917.

a. Comptes de Gali par  
ce sur le budget  
G. Horn  
J. Grandeur  
y. Laisney  
quoddy

8<sup>e</sup> Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal et du Compte administratif du Maire pour l'exercice 1916.

M. le Président soumet au Conseil le Compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1916, lequel concorde avec le compte administratif du Maire.

Le Conseil, procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

9<sup>e</sup> Vote du budget additionnel de 1917.

M. le Président soumet au Conseil le projet de budget additionnel pour l'exercice 1917.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté :

En recettes à	9632.04
En dépenses à	8474.69

Il en résulte un excédent de recettes de 1157.35

10<sup>e</sup> Vote du budget primitif de 1918.

Passant ensuite à l'examen du projet de budget primitif pour l'exercice 1918, le Conseil vote ce budget article par article, ainsi que les diverses impositions suivantes nécessaires pour équilibrer ce budget qui est arrêté :

En recettes à	6390.92
En dépenses à	6390.92

5 centimes 13 pour le traitement de gardes champêtres, 38 cent. 92 pour bienfaisance de revenus.

3 cent. ... pour les chemins vicinaux ordinaires.

3 cent. ... pour les chemins vicinaux reconnus.

11<sup>e</sup> Remplacement des prestations par une taxe vicinale.

Après avoir donné lecture au Conseil de l'article 5 de la loi de finance du 31 mars 1913, M. le Président met aux voix le remplacement des prestations par une taxe vicinale, en ayant soin d'ajouter que ce remplacement nécessite le vote par le Conseil Municipal de 39 cent. 67 additionnels au principal des quatre centimes directs.

Ce remplacement est voté à l'unanimité.

12<sup>e</sup> Budget des chemins vicinaux.



h. le Président soumet au Conseil:

1<sup>o</sup> le budget additionnel des chemins vicinaux pour l'exercice 1917;

2<sup>o</sup> le budget primitif des chemins vicinaux pour l'exercice 1918.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces deux budgets en ce qui concerne la colonne 4<sup>o</sup> ses recettes et ses dépenses.

13<sup>o</sup> Distillation des vins, cidres, poires, marcs, lies et grans.

Le Conseil, pour éviter aux cultivateurs des pertes de temps très préjudiciables, en raison du manque de main d'œuvre agricole, et d'avis que les distillations des vins, cidres, poires, marcs, lies et fruits aient lieu dans les endroits indiqués ci-après: le bary, les Lavignis, la Charmaignière, Triscay, la Croix-Blanche, Marcanay et la Tour d'Oppe.

Les distillations auront lieu pendant les mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars de six heures à vingt-deux heures.

14<sup>o</sup> Indemnité de loyer à M<sup>me</sup> Veuve Rougier.

Le Conseil vote une indemnité de loyer de 80 fr. à M<sup>me</sup> Veuve Rougier, demeurant à la Charmaignière. Cette somme sera prélevée sur le crédit pour dépenses imprévues.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Robeau qui a déclaré ne le savoir.

a. Croze, J. Joly, B. Antignoz, L. Hoire, L. Guéroul

Bureau d'assistance. - 1<sup>o</sup> session de 1917.

Le vendredi neuf cent dix-sept, le neuf septembre à seize heures, la Commission administrative du bureau d'assistance de la commune d'Orvailla s'est réunie à la mairie sous la présidence de M. Lanicau. Étaient présents: M. Lanicau, adjoint, président.

Grandin, Bernard et Galipeau.

Absents: M. M. Chollet et Dubou, mobilisés.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a rayé la nommée Vermandt Eugène Lucie Olive, qui a quitté la commune, et y a ajouté M<sup>me</sup> Biet Augustine demeurant aux Saur.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi en 14 juillet 1907, y a ajouté le nommé Elie Augustin, qui recevra, à domicile, un secours mensuel de 10 francs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1917.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Sans changement.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

La Commission a admis à l'assistance des femmes en couches, M<sup>me</sup> Biet Paul, née Marie Augustine, domiciliée en cette commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture, les membres présents ont signé.

L. Proust

J. Poirier

E. Galipeau

G. Joly

Conseil Municipal. - 3<sup>o</sup> session ordinaire de 1917.

Le vendredi neuf cent dix-sept, le neuf septembre à seize heures et demie, le Conseil Municipal de la commune d'Orvailla, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Lanicau, adjoint.

Étaient présents: M. M. Lanicau, adjoint, Croze, Antignoz, Galipeau, Guéroul et Haris.

Absents: M. M. André, Audois, Robeau, Morisset, Grandin.

Les membres présents formant la majorité de membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Galipeau nommé Lecteur.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a rayé la nommée Vergrault Eugénie Lucie Clévis, qui a quitté la commune et y a ajouté M<sup>me</sup> Biet Augustine Demourant aux Naurs.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1905, y a ajouté le nommé Ellen Augustin, qui recevra, à domicile, un secours mensuel de 10 francs, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1917.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Sans changement.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

La Commission a admis à l'assistance aux femmes en couches M<sup>me</sup> Biet Paul, née Claud Augustine.

5<sup>o</sup> Fixation des alignements des chemins vicinaux ordinaires n<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 5.

M. le Président soumet au Conseil le Dossier relatif au projet de fixation des alignements des chemins vicinaux ordinaires n<sup>os</sup> 1, 2, 3 et 5.

Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant qu'il n'a été présentée aucune observation à l'enquête, est d'avis qu'une suite favorable soit donnée au projet ci-dessus visé.

6<sup>o</sup> Demande de M. Fachot, entrepreneur de travaux publics à Châtellerauld.

M. le Président donne lecture au Conseil de la lettre de M. Fachot, entrepreneur de travaux publics, à Châtellerauld, demandant la résiliation de son entreprise des travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 6.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la résiliation demandée par M. Fachot.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture, les membres présents ont signé.

a. Cruzé Hoirs y Lainey E. Galipaux  
P. Girardess

Bureau d'assistance. - 4<sup>e</sup> session de 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-cinq novembre, à treize heures et demie, la Commission Administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Anasles s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Lavoieau.

Étaient présents: M. M. Lavoieau, Grandin, Bernard et Galipaux.

Absents: M. M. Dubois et Thiollot, malades.

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission a établi pour 1917 la liste des personnes qui, en cas de maladie, seront admises à l'assistance médicale gratuite. Cette liste, dressée en deux expéditions, comprend 16 inscriptions.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1905, y a ajouté M. Ellen Augustin et M<sup>me</sup> Biet Marie, demourant aux Naurs, qui recevront chacun, à domicile, un secours mensuel de dix francs, à partir du 1<sup>er</sup> novembre courant.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Sans changement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture, les membres présents ont signé.

L. Bernard y Lainey y Lainey  
E. Galipaux

Conseil Municipal. - 4<sup>e</sup> session ordinaire de 1917.

L'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-cinq novembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal d'Anasles s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Lavoieau, adjoint.

Étaient présents: M. M. Lavoieau, Grandin, Croisé, Morin, Grandin, Morisset et Rabreau.

Absents: M. M. Girardess, Galipaux, Girardess, Antigny et André, ce dernier malade.

Les membres présents forment la majorité des membres non mulâtiers, la séance a été ouverte et M. Croze nommé Secrétaire.

### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

M. le Secrétaire soumet à l'examen du Conseil la liste des personnes qui, en cas de maladie, devraient être admises à l'assistance médicale gratuite, pendant l'année 1918.

Cette liste, dressée en double expédition par la Commission administrative du Bureau d'assistance, dans sa séance de ce jour, comprend 16 inscriptions qui, paraissant toutes justifiées, ont été maintenues par le Conseil, après délibération en comité secret.

### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes secourues par application de la loi du 14 juillet 1905, y a ajouté M. Ellis Augustin et Mme Briet Marie, demeurant aux Hautes, qui reçoivent chacun, à domicile, un secours mensuel de dix francs, à partir du 1<sup>er</sup> novembre courant.

### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Sous changement.

4<sup>o</sup> Liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels seront choisis les répartiteurs pour 1918.

Le Conseil a dressé la liste des 20 contribuables fonciers parmi lesquels l'Administration supérieure désignera les répartiteurs pour l'année 1918.

Elle sont M. M. Croze Adrien, Savicau Joseph, Morin Louis, Naudin Auguste, Girardeau Louis, Fayard Louis, André Joseph, Galipeau Emile, Lepine Augustin, Cartron Alfred, Cayrol Alexandre et Chirollet Eugène, tous propriétaires fonciers habitant la commune d'Availles.

Et M. M. de Cayrol Georges, domiciliés à Bellafontaine, Crémille Raoul, Raymond Eugène et Gautier Eugène, domiciliés à Beaumont sur Nièvre, Grisson Louis et Rabreau Jules, domiciliés à Moutharivan, Félit François et Lassin Emile, domiciliés à Châtelleraud.

tous propriétaires fonciers habitant hors de la commune d'Availles, mais tous au rayon de deux myriamètres.

Fait et délibéré le jour, mois et an qui dessus.

Après lecture, les membres présents ont signé, excepté M. Rabreau qui a déclaré ne savoir signer.

A. Croze                      y Naudin                      y Naudin  
L. Morin

## Conseil Municipal. - Séance extraordinaire des 14 <sup>et 15</sup> 1917

L'an mil neuf cent dix-sept, le quatorze décembre, à quatre heures, le Conseil Municipal d'Availles, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Savicau, adjoint.

Étaient présents: M. M. Savicau, Adjoint, Morin, Naudin, Morisset, Galipeau, Girardeau, Rabreau.

Absents: M. M. Croze, Gratin et André, ce dernier mulâtier.

Les membres présents forment la majorité des membres non mulâtiers, la séance a été ouverte et M. Naudin nommé Secrétaire.

1<sup>o</sup> Érection d'un monument dans le cimetière d'Availles.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de faire une souscription pour élever un monument dans le cimetière d'Availles à la mémoire des soldats de la commune morts pour la France.

### 2<sup>o</sup> Estimation de terrain.

Le Conseil fixe à 175 le prix du terrain que M. G. de Bessé est autorisé à prendre à la commune pour construire un mur de clôture au lieu dit la Coutière, le long du chemin vicinal n<sup>o</sup> 1.

3<sup>o</sup> Vote d'une indemnité au tambour afficheur.

Le Conseil vote une indemnité de 10 francs

+  
0.20 le prix du  
mètre carré.  
Morin Adrien  
y Naudin  
y Galipeau  
& Galipeau  
L. Girardeau

Approuvé trois clauses au tambour affiché sur le bord et pour dépenses imprimées.

Approuvé  
à l'ordre de  
C. Galpeau  
L. Girard

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Après lecture, les membres présents ont signé,  
excepté M. Rabreau qui a déclaré ne savoir signer.

M. Rabreau  
M. Naudin  
E. Galpeau  
L. Girard

### Bureau d'assistance. - 1<sup>re</sup> Session de 1918.

L'an mil neuf cent dix-huit, le seize février, à dix-neuf heures, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Arzailles s'est réunie à la mairie sous la présidence de M. Lavoie, Arzailles.

Étaient présents: M. M. Lavoie, Secrétaire, Gratien, Bernard, Galpeau,

Absents: M. M. Chifflet et Dubois.

1<sup>re</sup> Assistance médicale gratuite.

Sans changement.

2<sup>re</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Sans changement.

3<sup>re</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des familles reconnues par application de la loi du 14 juillet 1913, a agréé la famille Saint-Léger, demeurant à Chabonne.

4<sup>re</sup> Assistance aux femmes en couches.

La Commission a admis à l'assistance aux femmes en couches M<sup>mes</sup> Rorget, Fochline, Saint-Léger, Alexandrine et Delabaudinière Marie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture, les membres présents ont signé:  
L. Naudin  
E. Galpeau  
J. Lavoie

Conseil Municipal. - 1<sup>re</sup> Session ordinaire de 1918.

L'an mil neuf cent dix-huit, le seize février, à dix-neuf heures et demie, le Conseil Municipal de la commune d'Arzailles, réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. Lavoie, Arzailles.

Étaient présents: M. M. Lavoie, Arzailles, Naudin, Naudin, Naudin, Gratien, Lavoie et Galpeau.

Absents: M. M. Rabreau et André, ce dernier mobilisé.

Les membres présents formant la majorité de membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Naudin nommé secrétaire.

1<sup>re</sup> Assistance médicale gratuite.

Sans changement.

2<sup>re</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Sans changement.

3<sup>re</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil a admis à l'assistance des familles nombreuses la famille Saint-Léger, demeurant à Chabonne.

4<sup>re</sup> Assistance aux femmes en couches.

Le Conseil a admis à l'assistance aux femmes en couches M<sup>mes</sup> Rorget, Fochline, Saint-Léger, Alexandrine et Delabaudinière Marie.

5<sup>re</sup> Vote de divers crédits.

Le Conseil vote les crédits suivants pour payer diverses dépenses faites en 1917:

1<sup>re</sup> - 261.50 pour le service du ramassage des ordures,

2<sup>re</sup> - 172.50 pour le chauffage des classes et de la mairie;

3<sup>re</sup> - 158.90 pour réparations aux écoles.

Ces diverses sommes seront prélevées sur l'exécutoire des recettes de budget additionnel de 1917.

6<sup>re</sup> Vente de terrain à M. de Béné.

Le Conseil approuve l'acte de vente en date du 17 février 1918, par lequel M. Lavoie, Arzailles, agissant au nom de la commune d'Arzailles, a vendu à M. Garban de Béné, 1<sup>er</sup> 17 a terrain situé à la Paroisse, commune d'Arzailles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture les membres présents ont signé,

ce jour du 9 Mars 1918  
 J. Laineux & Souffray  
 Honorant Morin & Galipeau

Conseil Municipal. - Séance extraordinaire du 24 Mars 1918

À un mois neuf cent dix-huit, le vingt-quatre mars, à quatre heures, le Conseil Municipal de la commune d'Anailles s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Laineux, adjoint, le Conseil ayant été convoqué par lettres du 20 mars courant, et la réunion ayant été annoncée conformément à la loi.

Étaient présents: M. M. Laineux, adjoint, Galipeau, Rabreau, Morin, Naudin, Grandin et Morisset.

Absents: M. M. Creye, Girardeau et André, ce dernier malade.

Les membres présents formant la majorité des membres non malades la séance a été ouverte et M. Naudin nommé secrétaire.

Ordre du jour:

Baux à loyer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, a dressé les listes préparatoires des assesseurs des commissions arbitrales prévues par la loi du 9 mars 1918, relatives aux baux à loyer.

1<sup>o</sup> Liste de propriétaires d'immeubles à loyer situés dans l'arrondissement de Châtelleraux:

Ménégay Jules, né à Mouthouison le 20 décembre 1859.  
 Lureau Henri, né à Anailles le 27 septembre 1871.

2<sup>o</sup> Liste de locataires non patentés.

Arrault Pierre, né à Anailles le 17 février 1867.  
 Creyeon Fernand, né à Nanteuil le 29 août 1875.

3<sup>o</sup> Liste de locataires patentés.

Royet Albert, né à Anailles le 18 octobre 1882.

Mercier Joseph, né à Voumoult-sur-Vienne le 6 avril 1875.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Après lecture les membres présents ont signé, excepté M. Rabreau qui a déclaré ne savoir signer.

ce jour du 9 Mars 1918  
 J. Laineux & Souffray  
 Honorant Morin & Galipeau

Bureau d'assistance. - 1<sup>o</sup> session de 1918.

À un mois neuf cent dix-huit, le neuf juin, à trois heures dix minutes, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Anailles s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Laineux, adjoint.

Étaient présents: M. M. Laineux, adjoint, président, Berruyer, Grandin, et Galipeau.

Absents: M. M. Dubois et Thiollot, malades.

Ordre du jour:

1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Sans changement.

2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Sans changement.

3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des familles secourues par application de la loi en 14 juillet 1915, a rayé la famille Contain qui habite la lande, commune de Mouthouison, depuis le 29 mars 1917, époque à laquelle elle a quitté la commune d'Anailles.

4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

La Commission a admis à l'assistance aux femmes en couches M. M. Blanchard Marie, née Lenoir Marie, Artheyy Albert, née Lantzy Thérèse, et Blanchard Ernest, née Petit Lucie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

*L. Lavoie* y. Saint-J. Galipeau  
*opinion*

Bureau de bienfaisance. - Séance du 9 juin 1918.

L'an mil neuf cent dix huit, le neuf juin, à trois heures et demie, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de la commune d'Annelles s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Lavoie, Préjint.

Étaient présents: M. M. Lavoie, Préjint, Trésorier, Bernard, Grandin.

Absents: M. M. Dubois et Chirollet, mobilisés.

Ordre du jour:

1° Approbation du Compte de gestion du Receveur et du Compte administratif de l'ordonnateur du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1917.

M. le Trésorier soumet à la Commission le Compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1917, lequel concorde avec le Compte administratif de l'Ordonnateur.

La Commission reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence, les comptes en dessus sont approuvés et arrêtés, comme suit:

Recettes	114.
Dépenses	226.64

L'excédent définitif de recettes de 288.36 sera porté au budget additionnel de 1918.

2° Vote du budget additionnel de 1918.

M. le Trésorier dépose sur le bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1918.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté, en

Recettes à	633.11
En Dépenses à	200.

3° Vote du Budget primitif de 1919.

M. le Trésorier soumet à la Commission le budget primitif de 1919.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté comme suit:

Recettes	322.
Dépenses	322.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

*J. Saint-J. y. Saint-J. L. Lavoie*

Conseil Municipal. - Séance ordinaire de 1918.

L'an mil neuf cent dix huit, le neuf juin, à quatre heures, le Conseil Municipal de la commune d'Annelles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Lavoie, Préjint.

Étaient présents: M. M. Lavoie, Préjint, Goye, Galipeau, Morisset, Morin, Grandin et Naudin.

Absents: M. M. Robicau, Grandin et André, ce dernier mobilisé.

Les membres présents formant la majorité des membres non mobilisés, la séance a été ouverte et M. Naudin nommé secrétaire.

Ordre du jour:

- 1° Assistance médicale gratuite.  
Sans changement.
- 2° Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.  
Sans changements.
- 3° Assistance aux familles nombreuses.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des familles secourues par application de la loi sur, 14 juillet 1913, a rayé la famille Cartain qui habite la Parde, commune de Mouthouillon, depuis le 15 mars 1917, époque à laquelle elle a quitté la commune d'Annelles.

- 4° Assistance aux femmes en couches.

Le Conseil a admis à l'assistance aux femmes en couches M. <sup>mrs</sup> Blanchard Maurice, née Leinchevalle Marie, Antoinette Albert, née Pariz Florentine, et Lambeau Ernest, née Petit Germain.

5° Approbation du Compte de gestion du Receveur et du Compte administratif de l'Ordonnateur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1917.

M. le Président soumet au Conseil le Compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1917, lequel concorde avec le Compte administratif de l'Ordonnateur

Le Conseil, procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été faites et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés, comme suit:

Recettes	114 <sup>+</sup>
Dépenses	288.36

L'excédent définitif de recettes de 288.36 sera porté au budget additionnel de 1918.

6° Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour l'année 1918.

M. le Président soumet à l'examen du Conseil le Budget additionnel du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1918.

Le Conseil approuve ce budget à l'unanimité.

7° Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'année 1919.

M. le Président soumet à l'examen du Conseil le Budget primitif du Bureau de bienfaisance pour l'exercice 1919.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ce budget à l'unanimité.

8° Approbation du Compte de gestion du Receveur Municipal et du Compte administratif du Maire pour l'exercice 1917.

M. le Président soumet au Conseil le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1917.

lequel concorde avec le compte administratif du Maire.

Le Conseil, procédant dans les formes voulues par la loi, reconnaît que les recettes ont été effectuées et les dépenses payées conformément aux prévisions budgétaires et que toutes les opérations ont été régulières.

En conséquence les comptes ci-dessus sont approuvés et arrêtés, comme suit:

Recettes	15769.85
Dépenses	6091.07

L'excédent de recettes de 9677.98 sera porté au budget additionnel de 1918.

9° Vote du Budget additionnel de 1918.

M. le Président répose sur le Bureau le projet de budget additionnel pour l'exercice 1918.

Après l'avoir examiné et voté article par article ce budget est définitivement arrêté.

En recettes	10432.49
En dépenses	9942.09

Il en résulte un excédent de recettes de 490.40

10° Vote du budget primitif de 1919.

Passant ensuite à l'examen du projet de budget primitif pour l'exercice 1919, le Conseil vote ce budget article par article, ainsi que les diverses impositions supplémentaires nécessaires pour équilibrer ce budget qui est arrêté:

En recettes à	6865.83
En dépenses à	6865.83

5 centimes 14 pour le traitement des gardes champêtres, 39 cent. 86 pour insuffisance de revenu.

3 cent. pour les chemins vicinaux ordinaires.

3 cent. pour les chemins vicinaux reconnus.

11° Remplacement des prestations par une taxe minimale.

Après avoir donné lecture au Conseil de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finance du 31 mars 1923, M. le Président met aux voix le remplacement des prestations de prestations par une taxe minimale, en ayant soin d'ajouter que ce remplacement nécessite le vote par le Conseil Municipal de 39 cent. 40 additionnels

au principal des quatre contributeurs directs.  
Ce remplacement est voté à l'unanimité.

### 1<sup>o</sup> Budget des Chemins vicinaux.

M. le Président soumet au Conseil:

1<sup>o</sup> le budget additionnel des chemins vicinaux pour l'exercice 1918;

2<sup>o</sup> le budget primitif des chemins vicinaux pour l'exercice 1917.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve ces deux budgets en ce qui concerne la colonne 4 des recettes et des dépenses.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Et, après lecture, les membres présents ont signé:

A. Cruy et Sainy A. Sainy

L. Girouard M. Min

C. Galpeau

### Bureau d'Assistance. - 3<sup>me</sup> Session de 1918.

Le vingt cinq août, à onze heures et demie, la Commission administrative du Bureau d'assistance de la commune d'Availles s'est réunie à la Mairie sous la présidence de M. Laineau, Préfet.

Étaient présents: M. M. Laineau, Président, Chiollet, Galpeau et Bernan.

Absents: M. M. Grandin et Dubois.

#### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

La Commission, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a rayé le nomme Maillot Marie, décédé.

#### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Sans changement.

#### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Sans changement.

#### 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

La Commission a admis à l'assistance aux

femmes en couches M<sup>mes</sup> Lericqhaud, Ferrand, Rousson judiciaire, Chaillaud Solange et

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Et, après lecture, les membres présents ont signé:

J. Sainy

Galpeau

M. Min

L. Bernan

### Conseil municipal. - 3<sup>e</sup> Session ordinaire de 1918.

Le mardi neuf cent dix huit, le vingt cinq août, à onze heures, le Conseil Municipal de la commune d'Availles, dans sa séance publique, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laineau, Préfet.

Étaient présents: M. M. Laineau, Président, Cruy, Morisset, Grandin, Min, Galpeau et Sainy.

Absents: M. M. Rabreau, Grandin et Andrie, ce dernier mobilisé.

Les membres présents forment la majorité des membres non mobilisés la séance a été ouverte et M. Sainy, nommé Secrétaire.

#### 1<sup>o</sup> Assistance médicale gratuite.

Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite, a rayé le nomme Maillot Marie, décédé.

#### 2<sup>o</sup> Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Sans changement.

#### 3<sup>o</sup> Assistance aux familles nombreuses.

Sans changement.

#### 4<sup>o</sup> Assistance aux femmes en couches.

Le Conseil a admis à l'assistance aux femmes en couches les nommées Lericqhaud Ferrand, Rousson judiciaire, Chaillaud Solange

#### 5<sup>o</sup> Vote de divers crédits.

Le Conseil vote les subventions suivantes:

1<sup>o</sup> Dix francs pour l'Office départemental des



Supplément à la séance;

Des honoraires pour la Société de la "L'Amour  
de la Santé" de la Société. Les honoraires sont payés en la même  
manière et de la même façon, mais et on que dans

Et après lecture, les membres présents ont signé  
H. H. Lacombe / M. H. Lacombe / M. H. Lacombe  
- Courge / M. H. Lacombe / M. H. Lacombe

### Bureau d'Assistance - 4<sup>e</sup> Session de 1919.

L'an mil neuf cent dix-neuf, le quatorze  
septembre à quinze heures et cinq, la  
Commission administrative du Bureau d'Assistance  
de la commune d'Arvilliers s'est réunie à

la salle sous la présidence de M. Lacombe, adjoint  
Maire, Président.

Présents: M. H. Lacombe, Président,  
M. H. Lacombe et M. H. Lacombe.

Absents: M. H. Lacombe et M. H. Lacombe.  
L'Assistance médicale gratuite.  
La Commission a étudié pour 1919 la liste  
des personnes qui, en cas de maladie, seraient  
admissibles à l'assistance médicale gratuite. Cette  
liste dressée en deux expéditions, comprend  
11 noms.

L'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.  
La Commission, après avoir fait l'examen  
de la liste des personnes admissibles par application  
de la loi en date du 14 juillet 1907, y a ajouté 4 noms  
suivant les indications, conformément à la loi  
qui révisait à domicile les secours accordés  
à ces personnes.

L'Assistance aux familles nombreuses.  
La Commission, après avoir fait l'examen de  
la liste de familles admissibles par application  
de la loi en date du 14 juillet 1913, y a ajouté la famille  
Lacombe, conformément aux renseignements  
à domicile aux familles en question.  
La Commission a donné à l'assistance aux

personnes en question les communes: Courcelles, Arvilliers,  
Brest, Lacombe, Courcelles, Lacombe et Lacombe.  
M. H. Lacombe dans la commune d'Arvilliers.

Est et relégué le jour, mais et on que dans  
Et après lecture, les membres présents ont signé.

M. H. Lacombe / M. H. Lacombe / M. H. Lacombe  
- Courge / M. H. Lacombe / M. H. Lacombe

### Council Municipal - 4<sup>e</sup> Session ordinaire de 1919.

L'an mil neuf cent dix-neuf, le quatorze  
septembre, à seize heures, le Conseil Municipal de  
la commune d'Arvilliers s'est réuni en la  
salle sous la présidence de M. Lacombe, adjoint  
Maire, Président. Le Conseil a étudié et approuvé  
par lettre en date du 14 juillet 1919, et le conseil a  
été convoqué conformément à la loi.

Présents: M. H. Lacombe, adjoint  
Maire, Président, M. H. Lacombe, M. H. Lacombe,  
M. H. Lacombe et M. H. Lacombe.

Absents: M. H. Lacombe, Courge et Lacombe, en  
domicile, indistinct.

Les membres présents formant la majorité des  
membres non indistincts le conseil a été convoqué  
et M. H. Lacombe conformément à la loi.

L'Assistance médicale gratuite.  
M. le Président a communiqué à l'Assemblée le  
liste des personnes qui, en cas de maladie,  
devraient être admises à l'assistance médicale  
gratuite pendant l'année 1919.

Cette liste dressée en deux expéditions par  
la Commission administrative du Bureau  
d'Assistance, dans sa séance du 14 juillet 1919, et  
comprend 11 noms, conformément à la loi, y a  
été maintenue par le Conseil, après  
libération en conseil secret.

L'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.  
Le Conseil, après avoir fait l'examen de la liste  
des personnes admissibles par application de la loi